

Numéro de la commande O42HXF2ZN5X9  
Titre de la commande Les langues étrangères en primaire : état des lieux en 2017  
Rédacteur claudesimeon

## **Les langues étrangères en primaire : état des lieux en 2017**

Les langues étrangères en primaire : état des lieux en 2017

Dans le cadre de la réforme du nouveau programme d'enseignement en langue vivante initié par Najat Vallaud-Belkacem, ancienne ministre de l'Éducation, les langues vivantes seront de plus en plus présentes dans l'éducation dès le plus jeune âge. Ceci dans l'objectif de faire atteindre à l'élève un niveau A1 dans les langues étrangères à la fin du cycle 3. Notons que l'enseignement des langues vivantes s'inscrit dans le cadre européen commun de référence des langues (CECRL), une convention commune servant de base aux États membres de l'Union européenne pour concevoir les programmes d'apprentissage. Cette réforme est d'autant plus appuyée par le nouveau gouvernement et s'inscrit dans une vision mondialiste et ouverte d'Emmanuel Macron sur l'éducation.

Les objectifs du nouveau programme

La réforme du programme ne touche pas seulement le cycle primaire, mais s'étend au collège également avec un renforcement de l'enseignement de plusieurs langues vivantes étrangères autre que l'anglais. Cette réforme a instauré l'enseignement d'une LV1 dès la classe de CP ainsi d'une LV2 dès la classe de 5e. De cette façon, les élèves ayant déjà étudié une langue vivante autre que l'anglais, pourront approfondir leur connaissance de la langue durant le cycle collège. Cette initiative s'inscrit dans la volonté du gouvernement à dynamiser la diversité linguistique. Le constat actuel est que de plus en plus d'écoles primaires proposent l'enseignement de langues vivantes autres que l'anglais pour l'année scolaire 2016-2017 soit environ plus de 5500 écoles. Et ce chiffre ne cessera de s'accroître pour cette rentrée 2017. Le gouvernement souhaite également favoriser le dynamisme de la mobilité internationale de manière à accroître le niveau général en langue vivante des élèves par l'accroissement des partenariats scolaires. Cette pratique renforcera la qualité de l'enseignement en langue vivante en promouvant les échanges d'enseignants afin de pérenniser et garantir la qualité de l'enseignement des langues vivantes.

## L'organisation du nouveau programme

Le changement du programme en langue vivante résulte du constat que les élèves avaient auparavant un niveau inférieur en langue vivante étrangère en comparaison avec les exigences du CECRL. Le nouveau programme favorise ainsi l'apprentissage, la compréhension et l'expression de cette langue. À cet effet, le programme dispose de 3 grandes parties développées à raison de cours de 1 h 30 par semaine pour l'école primaire. Le programme se subdivise en 3 grandes lignes que sont les compétences, le programme culturel et le programme linguistique. Le programme de compétence s'organise à apprendre à l'élève à écouter et comprendre des mots familiers et expressions courantes sur lui, sa famille et son environnement immédiat. Ce programme favorise également l'apprentissage de la lecture et de l'expression orale ainsi que de l'expression écrite. Le programme culturel se concentre quant à lui à appréhender les différentes pratiques culturelles de la langue vivante concernée, ceci par l'apprentissage des habitudes au quotidien de cette culture. Ce programme permet également de découvrir les repères géographiques, historiques et culturels des villes, pays et régions où l'on parle cette langue. Enfin, le programme linguistique s'attèle à l'apprentissage de la grammaire et de la phonétique de la langue.